

LE DÉPART
DU
ROI CONSTANTIN

VÉRITÉS INÉDITES

DOCUMENTS



PUBLICATION DE L'UNION HELLÉNIQUE DE SUISSE
GENEVE 1917



LE DÉPART
DU
ROI CONSTANTIN

VÉRITÉS INÉDITES

DOCUMENTS



PUBLICATION DE L'UNION HELLÉNIQUE DE SUISSE
GENÈVE 1917

PRIX: FR. 1.—



LE DÉPART
DU
ROI CONSTANTIN

VÉRITÉS INÉDITES

DOCUMENTS



PUBLICATION DE L'UNION HELLENIQUE DE SUISSE
GENEVE 1917





Athènes, le 2/15 Juillet 1917.

A l'Union Hellénique de Suisse

Genève

Les récits, qui ont été donnés à la presse étrangère au sujet du départ du roi Constantin et des événements qui l'ont précédé, sont tellement incomplets et pour la plupart empreints d'un tel parti pris, à en juger du moins par les récits des principaux journaux parvenus à Athènes, qu'il vous intéressera certainement d'avoir un exposé, aussi complet que possible, de ce qui s'est passé chez nous depuis l'arrivée du Haut-Commissaire des trois Puissances, le 28 mai / 10 juin, jusqu'au moment du départ du Roi, le 1/14 juin.



Nous avons puisé nos renseignements aux sources les plus autorisées, quant à ce qui concerne notamment le côté diplomatique, pour autant qu'il n'a pas été déjà dévoilé au public. Pour le reste, nous n'avons qu'à raconter ce que nous avons vu de nos propres yeux; nos impressions personnelles ont été complétées par les descriptions circonstanciées, contenues dans les journaux grecs et relatives à ces journées si dramatiques, qui rempliront une des pages les plus poignantes de la guerre mondiale.

Nous nous abstiendrons de tout commentaire. Il appartiendra également au lecteur de comparer les promesses et garanties, données encore une fois au peuple grec, avec ce qui s'est passé dans la suite¹.

X.

¹ Pour faciliter cette comparaison, l'Union Hellénique a ajouté quelques courtes notices, rappelant certains faits marquants, qui ont immédiatement succédé au départ du roi Constantin.



I

Le dimanche 28 mai/10 juin, arriva au Pirée, à bord de la *Justice*, M. Jonnart, venant de Salonique. Le lundi précédent, il avait déjà passé par Kératsini (près de Salamine) sans se rencontrer avec le président du Conseil, M. Zaïmis, qui avait eu seulement un entretien avec le député M. David; celui-ci, accompagnant M. Jonnart, s'était rendu à cet effet à Athènes auprès du premier ministre.

Dans la conversation qui s'engagea alors — et qui porta essentiellement sur la « gravité de la situation » — M. David fit remarquer que les « Puissances protectrices » ne visaient qu'à l'unité de la Grèce divisée, et qu'elles avaient toujours nourri pour ce pays les mêmes sentiments de sympathie, « sans vouloir jamais porter atteinte, soit à sa constitution, soit à sa dynastie. » Il ajouta que les trois puissances avaient pleine confiance en la personne de M. Zaïmis et qu'elles espéraient que ce dernier voudrait bien continuer à présider le Gouvernement. M. David



termina en disant que M. Jonnart désirerait beaucoup, de retour de Salonique où il se rendait, se rencontrer avec M. Zaïmis, qu'il priait d'aller le voir, étant donné que très probablement M. Jonnart ne monterait pas jusqu'à Athènes.

... .

C'est précisément ce que répéta, la veille du retour de M. Jonnart à Kératsini, M. Guillemain, ministre de France à Athènes, parlant au président du Conseil, auprès de qui il s'était rendu pour lui communiquer, qu'en ce qui concernait la cession d'une partie de la récolte de Thessalie¹⁾ — proposée quelques jours avant par M. Zaïmis, afin d'en éviter l'occupation par les armées alliées — les trois gouvernements étaient pleinement d'accord avec le point de vue du gouvernement hellénique.

M. Guillemain ne croyait pas que M. Jonnart venait en Grèce comme représentant des puissances, ni que les légations seraient abolies. Lui seul, M. Guillemain, devait partir en congé, ne pouvant, pour des raisons de santé, passer un été de plus à Athènes.

Ainsi, à l'arrivée de M. Jonnart au Pirée, ni ses projets, ni sa qualité n'étaient connus du Gouvernement grec.

¹⁾ On peut lire dans le *Matin* du 2 juin :

« L'intérêt attaché aux moissons sur pied de Thessalie est non seulement d'ordre amical au regard de la Grèce vénizéliste, mais encore d'ordre militaire, en ce qui concerne l'armée d'Orient. ... »

Ce qu'on savait seulement, c'est qu'aux dernières entrevues entre MM. Lloyd George et Ribot, les deux hommes d'état avaient parlé du détronement du roi Constantin ou du moins de son éloignement momentané. Ces projets, qui, en Angleterre, étaient réprouvés dans des milieux politiques influents, avaient été catégoriquement repoussés par l'Italie. Il était également connu, dès le samedi soir, qu'une forte escadre française transportant de nombreuses troupes, naviguait dans le golfe de Corinthe, qu'un débarquement s'était effectué près d'Itéa, le dimanche matin, et que les jours précédents on avait renforcé considérablement l'escadre alliée de la Méditerranée, qui se trouvait à Kératsini.

... .

Dès son arrivée, M. Jonnart pria M. Zaïmis de vouloir bien venir le voir à bord de la *Justice*, où le président du Conseil se rendit immédiatement vers 6 heures du soir. M. Jonnart fut très cordial, mais en même temps très ferme, dans les exigences qu'il présenta. Il assura que les trois puissances désiraient une Grèce, « grande, forte et tout à fait indépendante » et que, pour cela, il fallait reconstituer son unité. Il ajouta que « les puissances ne voulaient aucunement toucher à la constitution ou à la dynastie », mais qu'elles étaient en train de discuter sur la personne du roi Constantin ; le résultat de leur échange d'idées serait d'ailleurs communiqué à M. Zaïmis, dès que



M. Jonnart recevrait les dépêches attendues. M. Jonnart parlait du Roi avec beaucoup de sympathie, l'ayant connu autrefois quand il vint en Grèce représenter la France à l'enterrement du feu roi Georges I^{er}. Le président du Conseil ne manqua naturellement pas de protester contre la mise en cause de la personne du Souverain.

Pour le moment M. Jonnart demanda par écrit, l'autorisation d'un renforcement des contingents alliés, qui gardaient l'isthme de Corinthe et la permission d'occuper certaines villes de la Thessalie, « en vue de pouvoir contrôler les récoltes ». Le premier ministre ne s'y refusa pas, bien que ces demandes fussent en contradiction avec les assurances données la veille par M. Guillemin, à savoir que les propositions du gouvernement grec avaient été acceptées par les trois puissances et que tout danger d'occupation de la Thessalie, par les Alliés, était dissipé.

M. Jonnart parla aussi de l'éloignement de certaines personnes de la Grèce, en citant MM. Gounaris, ancien président du Conseil et chef de la majorité au Parlement, Dousmanis, chef de l'état-major grec, Métaxas, sous-chef de l'état-major et autres. M. Zaïmis répondit qu'il ne pouvait prendre une telle mesure, la Constitution défendant expressément l'éloignement de citoyens grecs hors de la frontière; il représenta aussi combien cette mesure était en elle-même peu fondée. M. Jonnart n'insista pas davantage, et il ne manqua pas d'exprimer la confiance des puissances en la personne de M. Zaïmis « qui, restant au pouvoir, serait le seul qualifié pour reconstituer l'unité du pays ».

Les puissances, dit-il encore, respectent la volonté du peuple grec de rester neutre et ne veulent à aucun prix — ce qu'elles ont promis à plusieurs reprises et de la manière la plus solennelle — ni entraîner la Grèce dans la guerre européenne¹ ni se mêler de la politique intérieure du pays. Seulement, afin de calmer les esprits et pour reconstituer l'unité, il faudrait accorder aussitôt une amnistie aux vénizélistes poursuivis, pour haute trahison ou sédition, à la suite des événements du 1^{er} décembre, et libérés après l'ultimatum du 18/31 décembre 1916; il serait aussi indiqué d'examiner la question d'une amnistie générale pour tous ceux qui ont pris part au mouvement séditionnel. M. Zaïmis répondit qu'au sujet du premier point, une demande des puissances était déjà pendante, bien qu'il n'y eût plus, en principe, de raison pour une amnistie formelle, puisque, à la suite de l'exécution de l'ultimatum du 18/31 décembre, tous ceux qui avaient été poursuivis pour les événements du 1^{er} décembre, étaient déjà libérés et que même leurs dossiers avaient été supprimés. Par contre, le président du Conseil fit remarquer à M. Jonnart que les nombreux évêques, prêtres, députés, juges, employés administratifs, officiers, sous-officiers et soldats, qui avaient été arrêtés par le Triumvirat de Salonique pour être restés fidèles à leur serment et n'avoir

¹ V. les notes insérées dans l'annexe I, p. 43, ainsi que les déclarations publiques de M. Jonnart rapportées plus bas. Pourtant M. Vénizélos a rompu les relations avec les Puissances Centrales, aussitôt ramené en Grèce et institué au pouvoir par l'Entente (le 16/29 juin 1917).



pas voulu suivre le mouvement séditieux, demeuraient tous, depuis de longs mois, enfermés dans les prisons, quoique depuis longtemps déjà le gouvernement grec eût demandé leur libération, et que cette libération lui fut promise en échange de la libération des vénizélistes, qui avait été opérée. Car, au moment d'adresser l'ultimatum du 31 décembre 1916 les ministres des puissances à Athènes avaient formellement donné l'assurance que les personnes détenues par M. Vénizélos seraient libérées dès que l'ultimatum serait exécuté. Quant à une amnistie générale des vénizélistes, M. Zaïmis répondit, paraît-il, que l'on ne manquerait pas d'examiner la question.

II

Comme il fut convenu, le président du Conseil se rendit de nouveau auprès de M. Jonnart le lendemain, lundi 29 mai/11 juin, à 9 heures du matin.

Entretemps, et durant toute la nuit, la ville était devenue très inquiète. Des rumeurs circulaient sur un ultimatum, d'une rigueur extrême, qui aurait été présenté au Gouvernement. De bonne heure déjà, des groupes se formaient qui, grossissant de plus en plus, discutaient vivement la situation, critiquant amèrement le Gouverne-

10 00

ment et s'indignant contre M. Zaïmis qui était prêt, disait-on, à céder encore à de nouvelles exigences des puissances. Comme on craignait des manifestations, pouvant troubler l'ordre public, le Gouvernement publia le communiqué suivant, pendant que M. Zaïmis se trouvait encore auprès de M. Jonnart :

« Lundi, 29 mai, 9 h. matin.

« D'après une communication autorisée, toutes les
« rumeurs de nouvelles demandes excessives, qui auraient
« été faites par les Puissances à M. le Président du Con-
« seil, sont dénuées de fondement. M. le Président, dans
« sa conversation d'hier avec le représentant des trois Puis-
« sances, n'a guère entrevu un danger quelconque, soit
« pour l'indépendance du pays, soit pour la dynastie ou
« la forme gouvernementale. Au contraire, M. Jonnart a
« témoigné de la volonté des Puissances de voir une Grèce
« grande, forte et complètement indépendante. Par con-
« séquent, le peuple grec doit rester tranquille, confiant
« en son Roi et au gouvernement et certain que, par sa
« conduite paisible, il contribuera à la réussite de leurs
« efforts. »

. . . .

La deuxième entrevue de M. Zaïmis avec M. Jonnart dura à peu près une heure ; déjà à 11 heures et demie le

. . 11



Président était de retour du Pirée et se dirigeait aussitôt vers le palais royal.

Dans cette entrevue, M. Jonnart, sans beaucoup de préambules, remit au Président du Conseil un ultimatum de la part des trois « puissances protectrices », ne réclamant rien moins que l'abdication du roi Constantin, pour avoir violé la Constitution garantie par elles. Le Roi était invité à désigner, de concert avec les trois puissances, son successeur parmi ses héritiers, à l'exclusion du prince héritier, pour lequel les puissances déclaraient, sans motif, nourrir la même méfiance, le diadoque ne présentant pas les garanties qu'elles étaient actuellement dans l'obligation d'exiger. Un délai de 24 heures, expirant le lendemain à midi, était accordé pour l'acceptation de l'ultimatum¹. Le haut-commissaire menaça de faire bombarder la ville et d'occuper la Grèce, en cas de refus.

M. Jonnart donna en même temps l'assurance formelle que toutes représailles contre les Grecs, à quelque parti qu'ils appartenissent, seraient impitoyablement réprimées²;

¹ V. le texte de l'ultimatum dans l'*Annexe N° III*, p. 44.

² Voir aussi l'ultimatum et l'*Aide-Mémoire* dans l'*Annexe N° III*, ainsi que les déclarations rapportées plus bas. Entretemps, tous les frères du roi, avec leurs familles, ont été éloignés de Grèce. Quant aux représailles proprement dites, appliquées après le départ du Roi, nous notons :

La liste des personnes, au nombre de 30, dont M. Jonnart demanda l'expulsion, qui fut publiée le 5/18 juin ; elle comprenait notamment MM. Gounaris, ancien président du Conseil et chef de la majorité de la Chambre ; Dragoumis, ancien ministre à Pétrograd ; général Dousmanis, chef de l'état-major ; colonel Metaxas, sous-chef de l'état-major ; Esslin, ancien président de la Chambre ; Mercouris, ancien maire d'Athènes ; les députés Mercouris (fils) et Pasmazoglou ; Livieratos, ex-procureur du Roi ; Sayas, avocat. Toutes ces personnes se trouvent à Ajaccio en Corse, où elles ont été menées par force. Tous les autres anciens présidents du Conseil, MM. Dragoumis, Scouloudis, Lambros et d'autres person-

la question de l'amnistie générale devait être prise en sérieuse considération. Si l'ordre public était troublé, il serait rétabli au moyen de la force, par les troupes alliées¹.

M. Jonnart ne manqua pas de répéter, à nouveau, que les puissances entendaient « respecter la Constitution hellénique ».

Le point le plus essentiel de la conversation, qui suivit entre M. Zaïmis et M. Jonnart, fut la déclaration du haut commissaire des puissances, que ces dernières n'auront aucune objection contre le retour du roi Constantin au trône de Grèce, pour le cas où, plus tard, le peuple Grec en exprimerait le désir. M. Jonnart autorisa M. Zaïmis à divulguer cette déclaration ; il remarqua en même temps que si, par contre, l'ultimatum n'était pas exécuté, la dynastie entière serait déclarée déchue et que l'on pro-

naïtés marquantes civiles et militaires, en tout 103 personnes, sont placées sous surveillance (v. *Temps* du 22 juin). La liberté de la presse a été supprimée. Les prisons sont bondées de prévenus politiques.

M. Vénizélos, aussitôt arrivé au pouvoir, suspendit par décret l'inamovibilité des juges et des magistrats, garantie par la Constitution. Tous les préfets du Royaume et plusieurs milliers de fonctionnaires furent destitués. Le Saint-Synode a été obligé de cesser ses travaux. Sauf cinq, tous les évêques du Royaume sont mis en accusation. Le président, le vice-président et six membres de la Cour de cassation, de nombreux conseillers à la Cour d'appel et d'autres magistrats ont été destitués. Presque tous les généraux, presque tous les amiraux, 127 officiers supérieurs, entre autres 60 colonels ont été mis en disponibilité. Autres 150 officiers ont été mis en état d'arrestation. Le gouverneur adjoint de la Banque nationale, M. Zographos et le sous-gouverneur M. Maximos, ont été forcés de démissionner. Le recteur de l'Université, plusieurs autres dignitaires de l'Université et plusieurs professeurs ont été destitués. L'« épuration » continue. La loi martiale fut décrétée dans tout le Royaume. Une « amnistie générale » a été accordée... aux vénizélistes seulement. (V. le *Temps* du 30 juin, 1^{er} et 2 juillet, etc.)

¹ Bien que l'ordre public ne fut pas troublé, les troupes françaises ont occupé toute la Thessalie et avancèrent jusqu'à Lamia. 40,000 soldats occupèrent la ville d'Athènes. (Pour les détails, v. le *Temps* du 30 juin et le *Século* du 29 juillet.)



clamerait par la force la République en Grèce. Les puissances, ajouta-t-il, ne désirent nullement ramener M. Vénizélos à Athènes; dès que l'unité de la Grèce sera faite, le gouvernement provisoire de Salonique sera considéré comme dissous. Plus tard seulement, M. Vénizélos pourrait, par la voie légale, et après de nouvelles élections, revenir au pouvoir. Mais il menaça du retour immédiat de M. Vénizélos dans le cas où l'ultimatum ne serait pas accepté¹.

M. Jonnart ne fit cette fois aucune allusion à des mesures à prendre contre des hommes politiques de la Grèce ou contre d'autres personnes qui s'étaient mêlées dans les derniers temps, de la politique grecque. M. Gounaris seulement devrait, peut-être, se rendre pour quelques jours à Patras². Enfin M. Jonnart assura de nouveau catégoriquement que la Grèce ne serait pas obligée d'entrer en guerre³.

... ..

Le président du Conseil, introduit à l'instant auprès de Sa Majesté le Roi, lui remit l'ultimatum; en entrant et en sortant, M. Zaïmis avait l'air tout bouleversé.

¹ Le 8/21 juin M. Vénizélos arriva au Pirée et le 13/26 il formait déjà son Cabinet. M. Zaïmis ayant dû démissionner. Il prêta serment gardé par les troupes étrangères qui avaient placé des canons sur toutes les collines dominant la ville et des mitrailleuses dans les places publiques et les principales rues. (V. les descriptions qui se trouvent dans le *Daily Telegraph* des 27 juin et le *Secolo* du 29 juillet.)

² M. Gounaris a été déporté à Ajaccio sur ordre de M. Jonnart. (V. plus haut la liste des principaux hommes politiques expulsés ou mis sous surveillance.)

³ M. Vénizélos rompt les relations avec les Puissances Centrales le 16/19 juin. (V. plus haut.)

L'audience dura à peine un quart d'heure. Immédiatement après, l'ordre fut donné de convoquer d'urgence le Conseil de la Couronne, composé de tous les anciens présidents du Conseil et des chefs des partis de la Chambre. On connut bientôt que S. M. le Roi, après avoir pris connaissance de l'ultimatum des puissances, s'était décidé à l'accepter et à quitter la Grèce avec le prince royal. Le Roi a déclaré qu'il avait été amené à prendre cette décision par le désir d'épargner à la Grèce de plus grandes calamités et lui éviter un conflit avec les trois puissances, ce qui aurait été contraire à la politique de neutralité suivie depuis le commencement de la guerre mondiale.

... ..

Le Conseil de la Couronne siégea pendant plus de deux heures. Le Roi demeura inébranlable dans sa résolution, quoique presque tous lui eussent conseillé, par différents arguments, de résister à cette dernière exigence des puissances. Il y eut même des membres du Conseil qui, dans la séance, é mirent l'opinion qu'il serait préférable au Roi de se constituer prisonnier des puissances, plutôt que de céder.

Au cours du Conseil de la Couronne il fut rappelé comment déjà, par le débarquement des troupes alliées à Salonique et par l'occupation des îles grecques, la neutralité de la Grèce avait été violée en dépit de la Constitution même, qui ne permet pas la présence d'une armée



étrangère sur territoire grec, sans une loi spéciale; comment ensuite, par toutes les autres exigences des différents ultimatums, adressés à la Grèce, les puissances s'arrogèrent un droit qui n'était nullement fondé sur les traités, de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays, comment elles demandèrent la démobilisation générale et la dissolution de la Chambre (demande qu'elles ont plus tard révoquée, craignant de nouvelles élections), comment elles imposèrent un contrôle allié sur toutes les branches de l'administration, comment elles s'emparèrent de la flotte grecque, comment, sans aucune justification, elles bloquèrent le pays pendant plus de six mois, au point de l'exposer à la famine, comment enfin elles réclamèrent que toute l'armée et le matériel de guerre fussent embouteillés dans le Péloponèse par « souci de la sécurité de l'armée du général Sarrail », mais sous l'assurance formelle en échange, qu'elles n'autoriseraient plus l'extension du mouvement vénizéliste, ni l'établissement d'autorités vénizelistes dans les parties du territoire qu'elles occuperaient; de même, qu'elles respecteraient la volonté de la Grèce de rester neutre¹.

Tous ces sacrifices et toutes ces interventions humiliantes, la Grèce les avait subis uniquement pour demeurer en dehors du conflit et pour sauvegarder ses forces

¹ Pour la neutralité de la Grèce v. les ultimatums rapportés dans l'Annexe N° I, p. 43. Pour les garanties concernant la politique intérieure de la Grèce v. l'Annexe N° II, p. 44.

pour l'avenir, mais bien entendu en se fiant aux assurances solennelles données par les puissances.

Et en dépit de toutes ces assurances, ces mêmes puissances viennent aujourd'hui abolir complètement la Constitution et vont jusqu'à exiger l'abdication d'un Roi, que des liens indissolubles unissent à la nation entière et dont le peuple grec ne voudra jamais se séparer. Cette exigence, sans précédent dans l'histoire, est absolument inacceptable. « Si M. Jonnart nous menace de dangers et de malheurs, qui suivraient un refus, de la part de la Grèce, d'accepter l'ultimatum, aucun danger et aucun malheur ne seraient plus à craindre que ceux qu'amènerait l'acceptation de l'ultimatum! ».

D'ailleurs, après toutes les violations des assurances formelles données à la Grèce par les puissances, comment pouvait-on concevoir, qu'avec l'abdication du Roi on était sûr d'épargner au pays de plus grands maux? Si, après ce sacrifice suprême de S. M. le Roi et de la nation, les armées alliées poursuivaient leur marche vers la vieille Grèce, imposant au pouvoir Vénizélos, par la force de leurs baïonnettes, et obligeant la Grèce à participer à la guerre contre les puissances centrales, contrairement à sa volonté et malgré les engagements assumés par l'Entente, qui pourrait les en empêcher? Quelles garanties a-t-on pour l'exécution de la promesse de M. Jonnart, que M. Vénizélos ne reviendrait pas au pouvoir?

« Il est vrai, concluait-on, que la Grèce, désarmée com-



Entretemps les puissances avaient lancé, par l'intermédiaire de l'agence Radio, un communiqué ainsi conçu :

« De source autorisée nous sommes en mesure d'assurer que si la présente crise, que traverse la Grèce est surmontée pacifiquement, les puissances protectrices s'occuperont aussitôt du ravitaillement du pays.

Le blocus sera levé. — Les puissances garantiront la liberté personnelle et les biens de tous les Grecs indistinctement.

Elles ne toléreront aucune représaille. Elles étudieront les conditions d'une amnistie générale¹.

Les puissances ne se proposent nullement de forcer la Grèce à sortir de sa neutralité².

Elles ne visent que le rétablissement de l'unité du pays et la consolidation du régime constitutionnel. Elles ne cherchent que le bonheur de la Grèce, avec laquelle elle se sentent unies par des liens traditionnels.

Elles comptent sur la sagesse du peuple grec et sur son patriotisme pour le voir participer à une œuvre qui tend à créer une Grèce unie, forte et indépendante.

Mais si ces intentions généreuses et libérales étaient méconnues par le peuple grec et, si le moindre incident venait à se produire, les Puissances protectrices intervien-

¹ Comparez les notes N^o 1 des p. 12 et 14.

² V. plus haut p. 9, note 1.

draient énergiquement de toutes les forces dont elles disposent; dans ce cas, c'est la Grèce qui serait, devant l'histoire, responsable de ce qui pourrait advenir. »

... .

Le communiqué officiel, publié le matin par le gouvernement, avait tranquilisé le public pendant quelques heures; mais après le retour du Président du Conseil, le contenu de son entretien avec M. Jonnart commença à percer et le mouvement, qui se produisit par la convocation hâtive du Conseil de la couronne et qui témoignait d'événements extraordinaires, ne tarda pas à provoquer de nouveau une inquiétude toujours croissante. Les mesures d'ordre prises par le gouvernement, la gendarmerie et la police, les conseils donnés de tous les côtés par les autorités et par les hommes politiques de garder le calme, quoi qu'il arrivât, les figures consternées de tous ceux qui sortaient du palais, ne laissaient plus de doute, que l'on se trouvait devant des décisions de la plus extrême gravité.

Des patrouilles renforcées parcouraient les rues; les officiers se rassemblaient dans leurs casernes. Le prince André, se rendit, aux bureaux du premier corps d'armée et eut une longue entrevue avec le commandant du corps. Il fut assez vite connu, qu'il y était allé de la part du Roi pour exhorter les officiers présents à Athènes à garder un calme absolu et à accepter toute décision qui serait prise.



Le préfet de police appela auprès de lui toutes les personnes influentes des quartiers de la ville pour les conjurer de conserver le calme.

Le président du « bataillon sacré des étudiants, » lança un appel ainsi conçu :

« Citoyens, fidèles à nos destinées et à nos devoirs, suivant d'un cœur angoissé l'aggravation de la situation présente, nous conjurons tout Grec dévoué à sa patrie et à son Roi de se soumettre aux ordres de ses chefs, certain qu'en agissant de la sorte, il méritera de la patrie et servira son Roi-Martyr en ces moments tragiques de l'histoire. »

• • • •

Sur ces entrefaits, quelques détails de la conversation de M. Zaïmis avec M. Jonnart commencèrent à circuler.

L'on tenait de bonne source, que M. Jonnart avait dit au président du Conseil :

« Je suis né à Arras, M. Zaïmis, et j'ai vu ma ville natale complètement détruite par un bombardement sans merci. Je ne désire pas que vous ayez un pareil spectacle dans votre patrie. Je souhaite que la Grèce évite ce malheur... » Le président du Conseil aurait rappelé à M. Jonnart que la Grèce était neutre.

On apprenait également que, dans la nuit, l'isthme de Corinthe avait été complètement occupé par des troupes françaises, débarquées en grand nombre, et que l'on y

avait enlevé les rails du chemin de fer réunissant le Péloponèse à la capitale.

Des forces navales considérables s'étaient encore ajoutées à celles qui avaient été rassemblées à Kératsini.

Les ministres des trois puissances à Athènes, avaient déjà quitté leurs légations, sans que l'on sût où ils avaient passé la nuit.

L'angoisse du peuple augmentait d'heure en heure. Des groupes se formaient partout dans la ville, et l'on commençait déjà à se dire, qu'il s'agissait de l'abdication du Roi...

• • • •

Dans l'après-midi, vers 4 ¹/₂ h. un Conseil des Ministres eut lieu sous la présidence du Roi, pour discuter la situation, qui venait de s'aggraver si inopinément.

Malgré les objections et les supplications de la plupart de ses ministres, le Roi persista dans la résolution prise, qui, dit-il, était catégorique et définitive.

On s'occupa alors de la réponse que le gouvernement devait donner aux puissances, et l'on chargea M. Zaïmis de rédiger la note y relative.

Il était convenu que le projet en serait communiqué à M. Jonnart, après avoir reçu l'approbation du Roi. Il en fut ainsi et M. Jonnart déclara au délégué du gouver-



nement, qui lui communiqua la note rédigée par M. Zaïmis, qu'il était absolument d'accord sur le texte proposé¹.

Dans sa réponse, le Gouvernement hellénique déclarait qu'à la suite de l'exigence des puissances de voir le roi Constantin abdiquer et désigner son successeur, « Sa Majesté le Roi, soucieux comme toujours du seul intérêt de la Grèce, s'est décidé de quitter le pays avec le prince héritier et a désigné comme son successeur son fils Alexandre.² »

La réponse ne fut remise que le lendemain matin à 8 heures.

IV

Dès que la tragique nouvelle des décisions prises se répandit en ville, le peuple en masse se précipita du côté du palais royal. On était décidé à empêcher le Roi de s'en aller. La ville entière était plongée dans un deuil profond. Toutes les cloches de la ville sonnaient lugubrement. Le palais fut cerné de tous côtés. Le spectacle rappelait les jours de la maladie du Roi, où des milliers de personnes se pressaient autour du palais, attendant les bulletins des médecins.

Vers 4 heures de l'après-midi, la foule remarque, à

¹ V. *Annexe N° IV*, p. 46.

² V. le texte dans l'*Annexe*, p. 46.

proximité du vieux palais royal, une automobile qui venait de la direction du nouveau palais. On lui fait signe de s'arrêter et l'on reconnaît le général Gennadis, commandant du 1^{er} corps d'armée. « Allez dire au Roi, lui dit-on, que son peuple Le supplie de rester et de ne point le quitter ». L'automobile veut malgré tout se frayer un passage et se met en marche lentement... Aussitôt, l'ancien député de Laconie Michaléas s'élance au-devant de l'auto et braque son revolver sur le général :

« Obéissez à l'ordre qui vous est donné et allez dire à Sa Majesté qu'il ne s'en aille pas ; Sa gloire se ternira, ainsi que celle de Son peuple. » Le général hésite, puis il se décide à se diriger de nouveau vers le palais. La foule le suit en acclamant le Roi. Toutes les rues des alentours du palais sont bondées de monde ; on n'entend que ce mot d'ordre : « Nous ne Le laisserons pas partir, nous veillerons toute la nuit. »

Et plus il se fait tard, plus la foule inonde les rues qui mènent au palais depuis le Stade jusqu'à la place de la Constitution, défendant l'entrée ou la sortie du palais à qui que ce soit. Le deuil est empreint sur tous les visages. Un silence lugubre règne partout. On n'entend que des gémissements profonds qui s'entrecroisent avec des cris :

« Nous ne Te laisserons pas partir, nous ne Te laisserons pas. »

.



En attendant, la cour et le vestibule du palais se remplissent de monde. Tous demandent à voir Leurs Majestés ; de nombreuses députations populaires se présentent au Roi pour Le supplier de retirer sa résolution. Pour toute réponse, le Roi leur conseille le calme et la *discipline*. Vers minuit une députation de Maniates fait savoir au Roi, par la bouche de D. Voidi Mavromichalis, qu'ils empêcheront le départ de Sa Majesté et surveilleront le palais royal. Le Roi leur fait demander s'ils aiment la Grèce !... Dans ce cas, ils doivent se soumettre.

D'autres députations encombrant les ministères ; elles demandent à voir M. Zaïmis ; l'on espère qu'il pourrait persuader le Roi de revenir sur sa décision.

Une des délégations, composée de différents présidents de corporations de la ville, et qui put arriver jusqu'au président du Conseil, donna, en sortant de chez M. Zaïmis le communiqué suivant, arrêté par écrit d'accord avec le président du Conseil. (Edition spéciale du *Néon Asty*) :

« Une députation composée de MM. Jacques Dragatzi, directeur d'école, Ch. Eliopoulo, J. Bitta, N. Argyriades, P. Gretsî et C. Critsa présidents... etc., s'étant rendue au nom du peuple angoissé chez le président du Conseil, lui demanda son avis sur la situation.

« Le premier ministre, les larmes aux yeux, ainsi que d'ailleurs les trois ministres présents à cette audience, après avoir développé la suite des événements politiques,

jusqu'à la décision cruelle, concernant notre bien-aimé Roi, à laquelle les puissances de l'Entente étaient arrivées il y a longtemps déjà, et après avoir communiqué tout renseignement relatif, nous prie de conseiller en son nom au peuple d'affronter avec sang-froid la situation, critique au plus haut point et de l'assurer :

a) Que l'abdication du Roi sera temporaire, puisque d'après la déclaration même de M. Jonnart, il appartient au peuple, d'appeler de nouveau, après la guerre, le Roi sur le trône.

b) Que toute réaction, tout refus de la part du peuple grec aux injonctions des puissances aura comme conséquence immédiate l'abolition de la dynastie et l'établissement de la République sous Vénizélos ; on ne reculerait pas devant un bombardement de la capitale, qui dans ce cas devrait être occupée par les troupes étrangères.

c) Qu'une occupation militaire n'aura pas lieu ; le peuple ne doit pas s'inquiéter, si seulement sur les quais du Pirée, quelques soldats étrangers sont débarqués, afin qu'ils aient un peu de repos après ce long séjour dans les paquebots-transports.

d) Qu'une attitude raisonnable et disciplinée du peuple assure définitivement la dynastie, ce qui, pour le pays est un bienfait énorme, et rétablit l'unité du royaume, le gouvernement provisoire de Salonique devant être immédiatement dissous.



Dans ces conditions, le gouvernement, conformément au désir exprès du Roi, adjure le peuple de réprimer sa douleur immense, dans l'intérêt de l'Etat et de la conservation de la dynastie et pour éviter au pays des malheurs inouïs. »

... .

Entretemps, les officiers de la garnison d'Athènes, rassemblés au club militaire, se consultaient sur la situation. Ils envoyèrent au palais une nombreuse délégation pour demander les ordres du Roi. Elle fut aussitôt introduite auprès de Sa Majesté.

Le Roi lui dit : « Vous connaissez ma décision. L'intérêt de la Patrie exige que tous se soumettent à la discipline, qu'ils soient civils ou militaires. C'est ainsi que doivent faire tous ceux qui aiment leur pays. Restez calmes et gardez la prudence ».

A une députation laïque, composée des présidents des Corporations de la ville, qui vint encore dans la nuit conseiller au Roi de « résister aux puissances, fort de Son droit et du dévouement inébranlable de Son peuple », le Roi répondit :

« Dans l'intérêt de l'Etat, Messieurs, Je suis obligé de quitter le pays. Le peuple doit avoir confiance en mes conseillers. Le bon Dieu sera toujours avec nous et la Grèce redeviendra heureuse.

Je vous en conjure, Messieurs, au nom du Tout-

Puissant. Il ne faut faire aucune résistance. Toute réaction serait au plus haut point dangereuse pour l'Etat. Si moi, né et élevé à Athènes et grec jusqu'à la moëlle des os, je me décide à partir, je ne le fais, vous le comprenez bien, que pour sauver mon peuple et mon pays.

Je vous prie de vous rendre auprès de vos corporations et de nos concitoyens et de leur dire de cesser de se rassembler ; qu'ils soient calmes et raisonnables, parce que le Roi, en ce moment, accomplit un devoir sacré ».

Tous les présents baisèrent la main du Roi, et quittèrent le palais en proie à la plus profonde émotion.

... .

Il est une heure du matin. On voit apparaître M. Scouloudis, ancien président du Conseil, qui sort du palais. On l'entoure. On l'interroge.

Il semble très abattu. On lui crie : « On ne nous L'arrachera pas ! »

M. Scouloudis essaie de calmer le peuple affolé.

A un moment donné, vers quatre heures et demie, une auto s'approche d'une petite issue du palais. L'on reconnaît le chauffeur du Roi ; l'on comprend que l'automobile vient chercher le Roi et la famille royale, qui aussitôt apparaissent à la porte.

Les evzones gardiens du palais se jettent par terre



pour montrer que la voiture devra passer sur leurs corps. La foule forme une haie infranchissable.

Le Roi et la famille royale se retirent, l'automobile est obligée de s'en aller.

• • • •

La famille royale veilla ainsi jusqu'au matin. Deux autres tentatives de quitter le palais furent également infructueuses. La foule ne permet plus qu'on ouvre une porte quelconque. Compacte, silencieuse elle reste là. Le peuple ne permet pas qu'on lui arrache son Roi...

V

Le soleil qui se leva lugubre, trouva la même foule rassemblée autour du palais.

• • • •

Vers dix heures du matin, une édition spéciale du « Journal officiel » publiait la proclamation suivante :

« Me rendant à la nécessité et accomplissant un devoir envers la Grèce, soucieux toujours de son seul intérêt, je quitte ma patrie bien-aimée avec le prince royal, laissant sur le trône mon fils Alexandre.

Loin de la Grèce, la Reine et moi nous garderons la même affection au peuple hellène.

Je vous supplie tous d'accepter avec calme et sang-froid ma décision, confiants en Dieu, dont j'invoque sur la nation la bénédiction bienfaisante. Et pour que ce sacrifice envers la Patrie ne soit pas vain, je vous conjure tous, si vous aimez Dieu, si vous aimez votre Patrie, si vous m'aimez enfin moi-même, de ne point troubler l'ordre et de demeurer soumis. Le moindre égarement, même s'il provient d'un sentiment élevé, peut aujourd'hui amener les plus terribles malheurs.

En ce moment la plus grande consolation pour la Reine et pour moi consiste dans l'affection et le dévouement que vous nous avez témoignés toujours, dans les jours heureux comme dans les jours malheureux.

Que Dieu protège la Grèce !

CONSTANTIN R. »

Athènes, le 30 mai 1917, Palais Royal.

• • • •

D'autre part, un communiqué officiel, provenant de M. Jonnart et s'adressant également au peuple grec, portait :

« Le délégué des Puissances, (on évitait la qualification de haut-commissaire), a demandé à M. le président du Conseil l'autorisation de débarquer quelques troupes



alliées¹ au Pirée. Il était en effet impossible de laisser plus longtemps à bord, pour simples raisons d'hygiène, les hommes et les bêtes ; quant au choix du port du Pirée à cet effet, il était tout indiqué, la place pouvant offrir deux ressources importantes, l'eau potable et les vivres². »

En effet, M. Jonnart avait adressé à M. Zaïmis la lettre suivante, qui fut publiée dans les journaux :

« Veuillez prendre en considération les raisons pour lesquelles je ne puis garder plus longtemps à bord les troupes que le gouvernement a mis à ma disposition. Je suis forcé de les débarquer. Un examen minutieux m'amena à abandonner le plan d'un débarquement soit à Eleusis, soit à Salamine. Le Pirée est le seul endroit favorable. J'espère que nos troupes trouveront les meilleures conditions pour y passer la nuit et prendre des forces, afin de repartir demain en Macédoine et de continuer à lutter contre les ennemis héréditaires de la Grèce, les Turcs et les Bulgares.

Aujourd'hui, après les déclarations que vous avez eu l'obligeance de me communiquer, nos soldats seront heureux de fraterniser avec la population grecque. Et lorsqu'ils retourneront dans leurs tranchées, assurés qu'ils ont travaillé pacifiquement à l'unité de la Grèce, ils auront, j'en suis sûr, gardé de leur bref séjour sur la

¹ Il est à noter que le contingent russe fut retiré quelques jours plus tard par le gouvernement provisoire de Pétersbourg, V. *Annexe N° 7*, p. 47.

² C'étaient les troupes qui, quelques heures plus tard, marchèrent sur Athènes.

glorieuse terre de l'Attique, le plus reconnaissant des souvenirs.

Veillez agréer Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

(s.) JONNART. »

Le débarquement commença le mardi vers midi.

... ..

En attendant, le roi Alexandre avait prêté serment, sans aucune cérémonie, par devant le Métropolite d'Athènes. Quelques-uns des ministres y assistaient.

Le nouveau Roi lança la proclamation suivante :

« Au moment où mon Vénéré Père, offrant un sacrifice suprême à la Patrie, me confie le lourd devoir du trône hellène, je forme le vœu que Dieu, exauçant mes souhaits, protège la Grèce et nous permette de la revoir unie et forte. Dans la douleur d'être séparé en des circonstances aussi pénibles de mon Père bien-aimé, j'ai pour seule consolation de remplir Son mandat sacré, et je tâcherai de toutes mes forces de l'accomplir suivant les traces, qui ont si brillamment marqué Son règne, avec le concours du peuple sur l'amour duquel s'appuie la dynastie grecque. J'ai la conviction qu'obéissant à la volonté de mon Père, le peuple par sa soumission contribuera à ce



que nous puissions tirer ensemble notre Patrie bien-aimée de la situation critique dans laquelle elle se trouve. »

*Le Président du Conseil
des Ministres,*

ALEXANDRE. »

A. ZAÏMIS.

... .

Les proclamations royales, tirées à plusieurs milliers d'exemplaires, furent distribuées au peuple; on les afficha sur tous les édifices publics.

Simultanément, une communication de provenance manifestement officielle, et dont le texte avait été arrêté entre le gouvernement et M. Jonnart, fut publiée par le journal « Embros ». Elle était ainsi conçue :

« Aujourd'hui à midi, après la prestation de serment du roi Alexandre, M. Jonnart, par un envoyé spécial, annonça au Gouvernement Grec que celui-ci pouvait envoyer aussitôt des autorités à Salonique, vu que le gouvernement provisoire était désormais dissous.

Il est également notoire que M. Vénizélos ne doit en aucune façon venir à Athènes et que les puissances n'ont aucune arrière-pensée de l'établir au pouvoir; la Grèce ne doit nullement suivre la politique du triumvirat, en se considérant comme belligérante, mais elle est libre de continuer sa politique de neutralité¹.

¹ V. note 1, p. 14.

Dans les différents ministères on songe à envoyer le personnel nécessaire aux nouvelles provinces qui seront réoccupées si possible dès demain. Dès ce soir on espère qu'un décret royal accordera l'amnistie générale pour tous les excès commis par les deux partis. Aucune représaille ne sera tolérée.¹ Le roi Alexandre a prêté serment au Palais Royal à une heure exactement et il a lancé aussitôt après un rescrit au peuple. »

... .

La proclamation du roi Constantin ne pouvait manquer de produire une profonde impression sur le peuple athénien. Consterné par les événements, il avait perdu toute contenance. Il commençait à désespérer. Il comprenait que son devoir était d'obéir.

En même temps, on apprit que les troupes alliées débarquées s'avançaient en colonnes vers la capitale; elles se trouvaient déjà à une distance d'une demi-heure d'Athènes.

Le haut-commissaire, qui s'était entendu avec M. Zaïmis, de mettre à la disposition de Leurs Majestés un croiseur anglais pour Les transporter en Italie, notifia inopinément au président du Conseil que la présence du Roi à Athènes pouvant engendrer des dangers, il était indispensable que Leurs Majestés quittassent immédiatement la ville. En cas de refus, il aurait chargé ses troupes de l'exécution.

... .

¹ V. plus haut note 1, p. 11.



Une dernière tentative fut alors faite par le Roi et la famille royale pour quitter le palais. Elle réussit, grâce à une feinte, dont on se servit, en faisant croire au peuple, que Leurs Majestés partiraient par le portail qui donne sur la rue Diocharous où l'on avait placé une garde à cet effet.

La foule se précipita vers l'issue gardée, tandis que la famille royale, précédée par le Roi, essayait de traverser la rue Hérode, pour passer dans le jardin royal, vis-à-vis du palais.

Le monde s'en aperçut assez vite et essaya encore une fois de barrer le chemin. Le Roi fit valoir tout son ascendant sur le peuple, l'exhortant et le suppliant de Le laisser partir. « C'est pour la patrie, c'est pour vous que je le fais » priait-il d'une voix ferme et douce à la fois. « Mes enfants laissez-moi, ne m'empêchez pas d'accomplir mon devoir... »

A cinq heures de l'après-midi, le Roi, la Reine et toute la famille royale pouvaient ainsi quitter le palais, se rendant à Tatoï.

A ce moment, et pendant quelques minutes, de grosses gouttes de pluie tombèrent du ciel.

Le peuple abattu se dispersa peu à peu. On ne remarquait que des visages en larmes, crispés de désespoir.

Ce soir-là encore, tous les théâtres et tous les spectacles demeurèrent fermés.

Le roi Constantin passa la journée de mercredi à Tatoï, où eut lieu un véritable pèlerinage de personnes de toutes classes, venant d'Athènes pour exprimer encore une fois au Roi et à la Reine leurs sentiments de dévouement et de sympathie. Un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires se présentèrent pour soumettre leurs hommages à Leurs Majestés et prendre congé. Le Roi et la Reine calmes et courageux, trouvaient pour chacun un mot de consolation.

« Je m'en vais, répétait le Roi, la conscience tranquille et certain que j'ai accompli mon devoir envers la Patrie, comme l'aurait fait tout bon patriote. Je n'ai jamais servi les intérêts dynastiques, mais toujours les intérêts nationaux. »

A l'un des ministres qui formulait encore des objections:

« Soyez persuadé, que la voie que j'ai suivie était celle que Me prescrivait Ma conscience. En quittant ma chère patrie, le cœur déchiré, j'ai la conviction que je remplis un devoir suprême. Les intérêts nationaux commandent d'accepter cette décision.

Je n'ai de rancune contre personne. Je désire seulement que le peuple se rende bien compte de la situation critique et des dangers que mon départ de la Grèce a pu conjurer. »



Le barreau d'Athènes vota à l'unanimité la décision suivante qui fut communiquée au Roi :

« Le conseil du barreau d'Athènes, partageant la douleur générale et immense, qui serre le cœur de la nation à l'occasion de l'éloignement de la patrie grecque de notre grand Roi-martyr et se rendant comme Lui à la nécessité :

Obéit pieusement à Ses paroles.

Manifeste son dévouement profond et inaltérable à son Roi vénéré.

N'a que le seul désir de Le voir rentrer au plus tôt dans la patrie grecque. »

... .

Un procès verbal de la société médicale d'Athènes déclarait que « les membres de la société réunis en séance plénière extraordinaire ont entendu, les larmes aux yeux, de la bouche du président, la décision de S. M. le roi Constantin de quitter Athènes, eu égard aux intérêts de la patrie, en se sacrifiant Lui-même à la nation. La société envoie unanimement ses vœux les plus sincères à Sa Majesté, Lui souhaitant un prompt retour dans la patrie bien-aimée. »

... .

Des délégations de toutes les classes de la population, vinrent, pendant toute la journée, protester au nom de leur « dévouement inaltérable au Roi bien-aimé » et expri-

mer le vœu que le Roi et la Reine rentrent au plus tôt dans la patrie.

Au déjeuner royal prirent place tous les frères du Roi avec leurs familles et tous les membres de la famille royale ; le roi Alexandre y assistait aussi.

Dans le courant de l'après-midi le Roi adressa la lettre suivante à M. Zaïmis :

Tatoï, 31 mai 1917

« Monsieur le président,

« A la veille de quitter ma Patrie bien-aimée, je tiens à vous exprimer une fois de plus tous mes remerciements pour les services que vous avez rendus durant mon règne aussi bien à la Grèce qu'à moi-même. Après avoir, en des circonstances critiques et avec beaucoup de perspicacité, mené à bien l'œuvre nationale aussi bien en Crète que sous le règne de feu mon père, depuis mon avènement au trône, vous vous trouvez pour la troisième fois au pouvoir, guidant avec succès les destinées du pays.

Je souhaite que vous continuiez à offrir vos services à notre Patrie et à mon fils Alexandre et je vous exprime, aussi au nom de la Reine, notre reconnaissance pour votre dévouement envers nous en ces moments tragiques.

CONSTANTIN R. »



Le petit yacht « *Sphactiria* », le seul qui était resté à la Grèce de l'escadre légère hellénique, après l'occupation par les puissances de toute la flotte grecque, fut envoyé en hâte, après une préparation sommaire, dans la nuit de mercredi à jeudi, à Oropos, pour prendre Leurs Majestés et la famille royale ; l'on avait décidé de partir de ce petit port éloigné d'Athènes, afin d'éviter toute manifestation populaire.

M. Jonnart avait exigé, que, dès l'arrivée du *Sphactiria* à Oropos, à 2 heures du matin, l'embarquement se fit immédiatement, sans quoi les promesses formelles qu'il avait données ne seraient plus valables. On fit comprendre à M. Jonnart que la famille royale ne pouvait faire pendant la nuit le trajet de Tatoï à Oropos, à cause surtout de la petite princesse Catherine, à peine âgée de 4 ans, et par un compromis il fut convenu, qu'on commencerait par embarquer, la nuit, les gros bagages, puis monterait à bord la suite de Leurs Majestés et la famille royale ne s'embarquerait que le jeudi matin, en quittant Tatoï à 9 heures.

Déjà dès l'aube de nombreuses automobiles et voitures arrivaient d'Athènes à Oropos ; on remarquait outre les ministres et le président du Conseil, de nombreuses personnalités politiques, des officiers supérieurs de terre et de mer ainsi que des fonctionnaires de tout grade.

Tout l'espace jusqu'au petit débarcadère était bondé de monde. Un grand nombre de paysans des villages

environnants attendait silencieusement et pieusement l'apparition de Leurs Majestés, et les fillettes de l'orphelinat « *Amalion* », en villégiature tout près d'Oropos, au nombre de 300, étaient placées le long du débarcadère jonché de fleurs des champs et recouvert de tapis offerts par les paysans. Le spectacle était émouvant et grandiose dans sa simplicité.

... .

Vers dix heures et demie, arriva la suite du Roi et quelques instants plus tard de chaleureuses ovations se firent entendre.

C'était l'apparition des automobiles royales.

Leurs Majestés, tout émues, entourées de tous les princes et de toutes les princesses de la famille royale, descendent de leurs automobiles et d'un pas lent mais décidé, s'avancent vers le débarcadère. Le roi Constantin est en uniforme d'amiral. Des ovations pleines d'émotion et mêlées de sanglots retentissent de toutes parts. On se précipite pour empêcher la famille royale d'avancer. Tous désirent toucher la main du Roi et de la Reine, qui ne cessent de saluer et de remercier, tendant la main à tous et les suppliant tous de Les laisser passer.

Comme si l'on s'était donné le mot, au moment où Leurs Majestés s'approchent de la mouche du *Sphactiria* et saluent le président du Conseil, tous, comme un seul homme, s'agenouillent et lèvent les mains vers Leurs Majestés. La mouche s'éloigne de la terre grecque, fend les eaux bleues et accoste le *Sphactiria*.



La suite du Roi était déjà embarquée sur le petit bateau poste *Spetzai* qui avait été affrété à cet usage par le Gouvernement. La foule continue à pousser de longs vivats et au milieu des sanglots on entend des voix crier :

« Au revoir » — « Tu nous reviendras bien vite »
« Pourquoi nous as-Tu quittés ! »

Le président du Conseil monte à bord pour présenter une dernière fois son respect au Roi et revient bientôt à terre.

Il est très ému.

Le roi Alexandre, accompagné des princes Nicolas, André et Christophore ainsi que des princesses Nicolas et André quittent également le yacht quelques instants plus tard. Brisés de douleur et les yeux baignés de larmes ils se dirigent vers leurs automobiles et quittent Oropos pour rentrer à Athènes.

... ..

Le *Sphactiria* et le *Spetzai* lèvent l'ancre vers midi, escortés de deux torpilleurs français ; ils se dirigent vers le sud et ne tardent pas à s'éloigner.

Nous autres, consternés, nous demeurons sur la grève ; le roi Constantin et la reine Sophie, debout sur le pont du *Sphactiria*, nous saluent encore de loin, de la main. La grande figure du Roi, se dresse blanche et noble, jusqu'au moment où le bateau disparaît à l'horizon...

— Que Dieu garde la Grèce !!!

ANNEXES

1. ULTIMATUM DES TROIS PUISSANCES

du 8/21 Juin 1916

« Les ministres de France, de Grande-Bretagne et de Russie représentants des Puissances garantes de la Grèce, ont l'honneur de faire au Gouvernement grec la déclaration suivante, qu'ils ont également reçu ordre de porter à la connaissance du peuple grec :

« Ainsi qu'elles l'ont déjà déclaré solennellement et par écrit, les trois Puissances garantes de la Grèce ne lui demandent pas de sortir de la neutralité. Elles en donnent une preuve éclatante, en mettant au premier rang de leurs demandes la démobilisation totale de l'armée grecque..... »

2. ULTIMATUM DES TROIS PUISSANCES Y COMPRIS L'ITALIE

du 26 décembre 1916/8 janvier 1917

... ..
« D'autre part, les Puissances Alliées affirment à la Grèce leur volonté de respecter entièrement sa volonté de rester définitivement hors de la guerre européenne ... en donnant à la Grèce des assurances précises pour sa neutralité... »



II. ULTIMATUM DE LA FRANCE, LA GRANDE-BRETAGNE, L'ITALIE ET LA RUSSIE

du 26 décembre 1916/8 janvier 1917

« D'autre part, les Puissances Alliées s'engagent à ne pas permettre que le retrait des troupes grecques dans le Péloponèse soit mis à profit par terre ou par mer par les partisans du gouvernement provisoire pour occuper une partie quelconque du territoire grec, ainsi privé de tout moyen de résistance. Les Puissances Alliées s'engagent également à ne laisser s'installer les autorités du gouvernement provisoire dans aucun des territoires actuellement en possession du gouvernement royal, qu'elles pourraient se trouver amenées à occuper elles-mêmes temporairement pour des raisons d'ordre militaire. »

III. ULTIMATUM DE M. JONNART AU GOUVERNEMENT HELLÉNIQUE

A bord de la *Justice*, le 11 juin 1917.

Monsieur le Président,

Les Puissances protectrices de la Grèce ont décidé de reconstituer l'unité du Royaume sans porter atteinte aux institutions monarchiques constitutionnelles qu'elles ont garanties à la Grèce.

Sa Majesté le roi Constantin, ayant manifestement violé la Constitution dont la France, la Grande Bretagne et la Russie sont les garantes, j'ai l'honneur de déclarer à Votre Excellence que le Roi a perdu la confiance des Puissances protectrices et que celles-ci se considèrent comme dégagées à Son égard des obligations résultant de leurs droits de protection.

J'ai en conséquence pour mission, en vue de rétablir la vérité constitutionnelle, de réclamer l'abdication de S. M. le roi Constantin, qui désignera Lui-même, d'accord avec les puissances protectrices, un successeur parmi Ses héritiers.

Je suis dans l'obligation de vous demander une réponse dans un délai de vingt-quatre heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

(s) JONNART.

AIDE-MÉMOIRE

Le Haut-Commissaire des Puissances protectrices de la Grèce a l'honneur de faire connaître à S. E. Monsieur le Président du Conseil des ministres que le Diadoque, ne présentant pas les garanties que la France, la Grande-Bretagne et la Russie sont actuellement dans l'obligation d'exiger de la part du Souverain constitutionnel des Hellènes, elles ne pourraient donner leur agrément qu'à la désignation d'un autre de ses héritiers.

Le Haut-Commissaire est en outre autorisé à déclarer, au nom des Puissances protectrices, que le roi Constantin, après son abdication et lorsqu'il aura quitté la Grèce,



entrera en possession d'un revenu personnel et viager d'une valeur égale à un demi million de francs.

Le Haut-Commissaire ajoute qu'aucune représaille ne sera exercée et que la proclamation d'une amnistie générale sera immédiatement envisagée, mais il doit informer M. le Président du Conseil de la décision des Puissances protectrices de ne tolérer, ni à Athènes, ni dans aucune ville du royaume des désordres de nature à compromettre la vie et les intérêts étroitement associés de leurs nationaux et de la population grecque. Si l'espoir que l'ordre soit strictement maintenu, grâce à la sagesse du Gouvernement et des Hellènes de tous les partis, se trouvait déçu, le Haut-Commissaire est autorisé à intervenir énergiquement avec les forces dont disposent les Puissances protectrices en vue d'obtenir immédiatement le rétablissement de l'ordre.

Le 11 juin 1917.

IV. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT HELLÉNIQUE A M. JOÛNART

Athènes, le 29/11 juin 1917.

Monsieur le Haut-Commissaire,

La France, la Grande Bretagne et la Russie ayant réclamé par votre Note d'aujourd'hui l'abdication de Sa Majesté le roi Constantin et la désignation de son successeur, le soussigné, président du Conseil des ministres,

ministre des Affaires étrangères, a l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que Sa Majesté le Roi, soucieux comme toujours du seul intérêt de la Grèce, a décidé de quitter avec le Prince royal le pays et désigne pour son successeur son fils, le prince Alexandre.

Veillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances de ma haute considération.

(s) A. ZAÏMIS.

V. COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE RUSSE

(Juillet 1917)

Une conférence des Alliés sera convoquée à Paris à la mi-juillet relativement aux questions qui se rapportent aux affaires balkaniques.

La nécessité de la convocation de cette conférence découle de la complexité extrême de la situation politique et stratégique dans les Balkans et du désir de faire concorder les points de vue des Alliés relativement à ces questions et d'établir à ce sujet une direction commune.

Outre des indications relatives aux questions purement militaires, nos représentants à la Conférence ont reçu l'instruction de défendre, lors de la solution des questions politiques survenues dans les Balkans, les points de vue du gouvernement provisoire et d'insister tout particulièrement sur l'application des principes généraux de la politique extérieure proclamés par la démocratie russe. En particulier, ces instructions ont trait à la question grecque, en rapport avec les derniers événements.



Dans cette question, nous n'avons pas pu ne pas désapprouver les moyens par lesquels se produisit le remplacement par la force d'un roi par un autre. Certainement à ce sujet nous étions animés, non par le désir de soutenir le roi Constantin, dont nous désapprouvions et dont nous continuons de désapprouver la politique personnelle, mais par l'inadmissibilité d'une inmixtion dans les affaires intérieures du peuple hellénique. Cela nous a portés à formuler une objection correspondante et à renoncer à la participation de nos troupes à l'expédition dans la Grèce méridionale.

Dans les pourparlers avec les Alliés, nous nous sommes placés au point de vue que l'établissement de la forme du gouvernement grec ainsi que son organisation administrative appartiennent exclusivement au peuple grec et nous avons déclaré que les sympathies du peuple russe qui vient de se libérer du joug dynastique vont exclusivement à une libre solution analogue de la part du peuple grec lui-même.

Il est indispensable de relever que les opérations militaires de nos troupes renforcent notre voix dans les affaires internationales et que la parole de la démocratie russe, appuyée sur les actions de l'armée révolutionnaire, acquiert un poids particulier. Cela est très important en vue de la conférence projetée à Paris et dont les travaux certainement seront en corrélation avec les travaux de la Conférence générale des Alliés qui aura lieu bientôt et à la préparation de laquelle le gouvernement provisoire procède déjà.

